

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES

2004 EN BREF

Quelles lignes ont guidé l'action menée par notre département, à travers les grandes réformes initiées ou poursuivies durant l'année écoulée? Quel est le fil conducteur des grands chantiers ouverts dans la formation professionnelle, du redéploiement de l'Université, de la mise en place de la Haute école de musique, de l'élaboration d'un plan d'études cadre romand? Les bâtiments scolaires tels que nous les concevons aujourd'hui encore ont-ils un avenir?

Des routines disparaissent subitement. Des certitudes sont ébranlées et des acquis renégociés en nouveaux partenariats. Ainsi en est-il des désenchevêtrements des tâches opérés entre l'Etat et les communes, entre la Confédération et les cantons. D'un coup, la répartition des compétences est modifiée et, avec elle, le mouvement des richesses. Les équilibres en sont transformés. Et la portée géographique des décisions change d'échelle.

D'aucuns verront dans le désenchevêtrement le premier coup porté contre les mailles serrées du fédéralisme local: en privant nos villes et nos communes de certaines prérogatives, des traditions politiques séculaires sont sérieusement remises en question. D'autres, en revanche, verront dans cette nouvelle répartition des pouvoirs et des richesses une chance, car la cantonalisation du secondaire 2, de l'informatique scolaire et des moyens d'enseignement jette les bases d'un véritable espace de formation cantonal qui pourra s'inscrire en force dans des réseaux de dimension régionale, nationale et européenne. Car telle est la finalité visée sur le plan spatial... pour ne pas dire géopolitique, en raison du paradoxe qui nous amène à nous allier, de plus en plus souvent, avec nos concurrents.

Toutefois, si la politique, à force de négociations, arrive parfois à modeler rapidement de vastes espaces, sa capacité d'action, dans les démocraties, reste limitée. Or ce que nous initions aujourd'hui est conçu pour durer une génération. Comment faire, par ailleurs, pour concilier une démocratie de plus en plus participative avec la contrainte d'agir dans la durée, avec la nécessité de fixer et de tenir un cap, pour que l'ensemble du système garde sa cohérence?

Ce paradoxe, l'historien Paul Kennedy l'avait déjà bien mis en évidence, en 1993 dans les dernières pages de *Préparer le XXI^e siècle*: *"Une société qui veut être mieux préparée pour le XXI^e siècle aura manifestement un prix à payer pour réussir cette transition; elle devra rééquiper ses talents et ses infrastructures, remettre en cause les droits acquis, changer de nombreuses habitudes et peut-être modifier ses structures gouvernementales. Mais cela implique une vision à long terme alors que la plupart des hommes politiques, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, arrivent à peine à traiter les problèmes à court terme; cela signifie un risque politique, puisqu'un grand nombre des réformes proposées seraient impopulaires pour les tenants des droits acquis"*.

De l'éducation au sport en passant par la culture, tous les services du DIPAC ont été confrontés à ce paradoxe quand bien même leurs objectifs consistent à rééquiper nos talents et nos infrastructures, pour réussir notre transition vers le XXI^e siècle. Et il incombe au politique, malgré les tempêtes, de rechercher la cohérence pour que ces secteurs d'activité, apparemment épars, s'assemblent soigneusement, en un système capable d'évoluer dans un espace romand dynamique, si nous voulons que nos enfants aient encore un avenir dans ce canton, dans ce pays.

Secrétariat général

L'année écoulée a permis de mieux impliquer l'office de la statistique et de l'informatique scolaires (OSIS) dans les travaux de l'état-major départemental que constitue le secrétariat général. Cette intégration a débouché sur le remaniement de la conduite de l'informatique scolaire proposé dans le rapport ICT 05-07, soumis au Grand Conseil en janvier 2005. En plus de l'appui fourni au chef du DIPAC, le secrétariat général est resté très fortement impliqué dans le suivi des dossiers intercantonaux.

Le secrétariat général a aussi été fortement engagé sur des dossiers cantonaux. L'amendement du budget 2004, l'élaboration du budget 2005 et le programme d'économies ont exigé d'importants travaux de coordination avec les services du département et le DFAS. Durant l'année écoulée, il a coordonné, avec l'appui des services concernés, tous les travaux inhérents au deuxième volet de désenchevêtrement des tâches, pour les secteurs concernant le DIPAC.

Le secrétariat général a enfin soutenu les services en charge de dossiers politiques prioritaires pour le chef du DIPAC, comme la préparation du projet de loi cantonale sur la formation professionnelle ou la présidence d'un groupe de travail paritaire sur le statut des enseignants.

Durant l'année 2004, le DIPAC a été saisi de 42 recours en première instance, dont 8 pour le Conseil d'Etat. Il a statué sur 1 recours déposé en 2002, 25 recours déposés en 2003 et 22 recours déposés en 2004.

Les comptes 2004 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de quelque 129.704 francs. Durant l'exercice écoulé, les indemnités de remplacement découlant de maladies, d'accidents et de congés maternité se sont élevées à 4.986.130 francs.

La commission cantonale des constructions scolaires a finalisé l'élaboration de nouvelles directives et recommandations concernant, d'une part, l'aménagement et l'équipement des classes destinées à l'enseignement obligatoire ainsi que la construction et la transformation d'installations sportives et, d'autre part, de nouvelles normes de subventionnement concernant les bâtiments scolaires communaux et les installations sportives. Les subventions cantonales 2004 pour des constructions scolaires et sportives communales et intercommunales se montent à 7.502.388 francs.

Enseignement et formation

Enseignement obligatoire

En raison de l'officialisation de la 1^{ère} année d'école enfantine, on compte, en août 2004, 158,5 classes enfantines (159 en août 2003), 46 communes ayant officialisé leur école enfantine. Pour rappel, toutes les communes doivent institutionnaliser cette 1^{ère} année d'école enfantine pour le début de la rentrée scolaire 2005-2006.

Dans l'enseignement primaire, le fléchissement observé ces dernières années se poursuit. Le nombre d'élèves a passé de 9944, pour 2003-2004, à 9836, pour 2004-2005. Le nombre de classes est également en diminution: 564 en 2003-2004 contre 550 classes en 2004-2005.

Le marché de l'emploi est demeuré pléthorique pour le degré préscolaire. Pour le primaire, la situation est devenue plus tendue que par le passé, en raison de la diminution du nombre de classes. Sur 27 enseignant-e-s sorti-e-s de la HEP-BEJUNE en 2004, 15 ont trouvé un emploi à temps complet ou partiel. Les autres se sont tourné-e-s, momentanément, vers d'autres types d'activités ou effectuent des remplacements.

Dans le secondaire 1, on dénombre 8422 élèves à la rentrée 2004-2005 (8.271 en 2003-2004). Le nombre de classes se monte à 459 en 2004-2005, contre 456,5 en 2003-2004. Cette augmentation est consécutive à celle qui a touché auparavant le degré primaire.

Suite à une consultation menée auprès du corps enseignant, le Conseil d'Etat a décidé de retirer les volets "structures" et "évaluation" de la réforme du secondaire 1. Il a maintenu les objectifs généraux de la réforme pour les élèves de la section préprofessionnelle et l'introduction du Plan

d'études neuchâtelois du secondaire 1 (PENSE) qui n'a pas fait l'objet de réserve de la part du corps enseignant. Il a chargé un groupe de travail de reprendre les travaux, en intégrant à la réflexion le projet de loi cantonale sur la formation professionnelle.

Formation professionnelle

Lors de sa session de janvier 2004, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la convention qui a permis la création de la Haute école ARC. Les parlements des cantons du Jura et de Berne en ont fait de même dans les mois qui ont suivi. Ainsi, grâce à cet important regroupement, qui permet de répondre au critère de la taille critique, les écoles de niveau HES de l'Arc jurassien voient leur pérennité garantie au sein de la HES-SO. De plus, la direction générale mise en place dès la rentrée d'octobre 2004 est enfin dotée des ressources humaines nécessaires à la gestion d'un établissement de niveau HES.

En ce qui concerne la formation professionnelle de base, durant toute l'année 2004, le projet de nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle a été préparé puis mis en consultation auprès des milieux politiques et professionnels. Le projet a été retravaillé en conséquence et adopté par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2004. Il sera soumis au Grand Conseil avant la fin de la présente législature.

En outre, la formation professionnelle a été très directement concernée par le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. Ainsi, au 1^{er} janvier 2005 les centres intercommunaux qu'étaient le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) et le Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) seront cantonalisés. Il en va de même de l'inspection des apprentissages, assumée jusqu'ici par les trois villes pour les entreprises résidant sur leur territoire.

A la rentrée 2004-2005, la Haute Ecole Neuchâteloise (HEN) compte 731 étudiants (779 en 2003-2004). Le CPLN dénombre 1507 élèves à temps partiel (1606 en 2003) et 1077 élèves à plein temps (1057 en 2003). 771 apprentis (728 en 2003) suivent les cours du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB). L'effectif du CIFOM atteint 938 élèves à temps partiel (960 en 2003) et 1341 élèves à plein temps (1341 en 2003). Issu de la réorganisation des formations du domaine santé-social, le Centre Pierre-Coullery (CPC) compte 262 élèves (209 en 2003).

Au total, 2597 apprentis sont sous contrat dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (2558 en 2003).

Enseignement secondaire 2

Aussi bien dans les filières de maturité gymnasiale que dans celles de diplôme de culture générale, les effectifs neuchâtelois du secondaire 2 non professionnel poursuivent leur croissance entamée il y a quelques années. L'arrivée d'un bourrelet démographique au secondaire 2 devrait confirmer cette tendance pour quelques années encore. Malgré les efforts des écoles pour limiter le nombre de classes, cette évolution des effectifs pèse et pèsera encore lourdement sur le budget alloué au secondaire 2 non professionnel.

A la rentrée 2004, 2131 élèves étaient inscrits en maturité gymnasiale dans les trois lycées du canton. Avec 101 classes, la moyenne neuchâteloise d'élèves par classe est donc égale à 21,1, ce qui est remarquable au vu de la complexité d'organisation de la nouvelle maturité. Chaque école a fait des efforts importants de compression en travaillant à budget constant, à l'exemple du Lycée Blaise-Cendrars qui, avec 45 élèves supplémentaires, n'a pas ouvert de nouvelle classe.

Dans les deux écoles de degré diplôme, 520 élèves travaillaient à l'obtention de leur diplôme de culture générale. Ce sont les derniers: dès la rentrée 2005, ces études amèneront les élèves vers un certificat de culture générale qui inclura une sensibilisation à la pratique professionnelle, une large place à l'interdisciplinarité et un travail de fin d'études. Répartis dans 26 classes, les élèves de l'Ecole supérieure Numa-Droz à Neuchâtel et de l'Ecole du secteur tertiaire commercial-paramédical- social (ESTER) à la Chaux-de-Fonds sont en moyenne 20 à suivre les cours simultanément.

En juillet 2004, 524 maturités gymnasiales, dont 80 bilingues, et 103 diplômes de culture générale ont été délivrés. La gestion du phénomène d'attraction des élèves vers les filières académiques en période de crise économique est un défi important que devra relever le système scolaire neuchâtelois dans les prochaines années.

Parmi les nombreuses questions que le service a eu à traiter dans le secteur de l'enseignement secondaire 2, signalons la poursuite des travaux de mise en place et de conduite de la nouvelle maturité gymnasiale ainsi que la réflexion entamée avec les directions et interlocuteurs concernés au sujet de l'avenir de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont.

Formation universitaire

Pour discrète qu'elle ait pu paraître, la rentrée universitaire n'en a pas moins constitué une étape importante pour notre haute école. Elle s'est caractérisée par une croissance générale des effectifs (+10%), avec un boom en droit (+50%), par la mise en place de la structure prévue par la Déclaration de Bologne dans toutes les facultés sauf en lettres et sciences humaines (en 2005) et par l'arrivée d'une nouvelle équipe rectorale conduite par M. Alfred Strohmeier, recteur, et composée des vice-recteurs MM. Daniel Haag, Reinhard Neier et Daniel Schulthess.

Le rectorat intérimaire et la nouvelle équipe ont vécu en 2004 une période à la fois difficile et stimulante. Ils ont pu enregistrer avec satisfaction les résultats, globalement positifs, du rapport de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses. Ils ont dû gérer de multiples problèmes et se préparer à relever des défis importants, à l'interne comme à l'externe, qui se posent dans des formes analogues à toutes les hautes écoles de notre pays.

Plusieurs objets, certains spécifiquement neuchâtelois, ont requis un engagement constant de la part des autorités universitaires: mise en place de la nouvelle loi sur l'Université (LU), de ses autorités, organes et procédures, réorganisation des structures de fonctionnement administratif, etc. Plus prospectifs et fondamentaux ont été les travaux engagés en vue de l'intégration de l'Université dans le nouveau paysage des hautes écoles suisses et dont témoignera le dépôt du mandat d'objectifs, mandat sur lequel le Grand Conseil devra se prononcer et qui exprimera les lignes majeures d'un contrat entre les autorités et leur Université.

Le nouveau paysage des hautes écoles suisses, dont la visée immédiate est pour 2008 déjà, avec la fin de l'actuelle loi d'aide aux Universités, imposera à notre haute école de se positionner face aux nouveaux organes décisionnels prévus au plan fédéral, de s'accommoder du nouveau mode de subventionnement par la définition – délicate – de coûts standards, de faire vivre les collaborations obligées avec d'autres hautes écoles, d'accepter la définition de minima et maxima d'étudiants et de professeurs dans chaque filière *bachelor* et *master*, de gérer le paradoxe entre collaboration et concurrence, etc.

Si des restructurations et de nouvelles affectations de ressources humaines et financières doivent encore être mises au point et acceptées, il faudra également, pour continuer d'exister, développer les collaborations et coopérations avec d'autres universités. Dans cette perspective, plusieurs collaborations se préparent parmi lesquelles on peut mentionner: l'intégration à notre Alma Mater du Forum suisse des migrations et de l'Observatoire cantonal; la mise en œuvre du CIMENT (Centre inter universitaire de recherche en microsystemes et nanotechnologie) avec l'EPFL et pour lequel la Confédération allouera une subvention relativement importante malgré le contexte économique morose actuel; le renforcement de la logique des réseaux, y compris avec la HEP-BEJUNE et l'IRD en ce qui concerne la formation des enseignants et la recherche en sciences de l'éducation.

L'effectif des étudiants de l'Université, pour l'année universitaire 2003-2004, était de 3273 (3262 pour 2002-2003), dont 1761 étudiantes (1689 pour 2002-2003).

Formation des enseignants

Au terme d'une première période de fonctionnement de trois années, la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel a franchi une nouvelle étape dans le sens d'une plus forte cohésion. D'une part, les diverses activités de la HEP font l'objet d'une réorganisation sur les trois sites, chacun d'entre eux recevant des missions spécifiques. De l'autre,

après une mise en consultation, une refonte du dispositif de conduite de la HEP est actuellement en chantier avec l'objectif de parvenir à une gestion plus simple, plus lisible et plus efficace.

Dans le cadre de l'application de la déclaration de Bologne, le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE a mandaté une commission chargée d'examiner les collaborations nécessaires entre l'Université de Neuchâtel et la HEP-BEJUNE. Le projet en cours vise la mise en place d'une formation pédagogique post-master universitaire orientée vers l'enseignement et d'une formation pédagogique post-bachelor universitaire pour l'enseignement au secondaire 1, ainsi que le développement de la collaboration entre la HEP, l'UNINE et l'IRDP dans le domaine de la recherche en éducation. L'application des conventions passées entre les partenaires concernés débutera partiellement en 2005 déjà.

A la rentrée d'août 2004, la HEP-BEJUNE comptait 105 nouveaux étudiants en formation initiale préscolaire et primaire répartis sur les trois sites de l'école, 94 nouveaux étudiants secondaires, dont 63 inscrits pour l'obtention du diplôme secondaire 1 et 2, et 31 pour l'obtention d'un certificat, acquis après une formation en emploi. Le nombre total d'étudiants fréquentant l'ensemble des années de formation et des plates-formes 1, 2 et 3 s'élève à 577, dont 330 sur le seul site de Bearegard, à La Chaux-de-Fonds.

Jeunesse

En 2004, les démarches entreprises depuis 2000, suite aux décisions du Conseil d'Etat de lutter contre les incivilités juvéniles, sont arrivées à leur terme. Pour rappel, ces mesures consistaient en actions de sensibilisation des parents neuchâtelois à l'importance de l'éducation de leurs enfants.

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), créé en 2003, a poursuivi ses activités. Il offre, d'une part, des mesures concrètes pour informer, former et appuyer les enseignants et les autres professionnels des écoles, afin de leur donner des moyens de mieux gérer le stress et de prévenir les cas d'épuisement professionnel, d'autre part, un soutien individualisé destiné à ceux qui souffrent d'épuisement professionnel. Le CAPPES propose aussi des mesures adaptées aux établissements scolaires en collaboration avec les activités de *Relation sans violence*.

En août, pour des raisons d'économie, l'arrêté concernant l'octroi de subsides aux étudiants de la formation initiale secondaire 1 et 2 de la HEP-BEJUNE a été abrogé par le Conseil d'Etat. Les demandes émanant d'étudiants de la HEP niveau secondaire ont donc été traitées, dès la rentrée scolaire 2004-2005, en fonction des barèmes existants (A, B et C). Ces restrictions budgétaires n'ont pas eu d'incidence sur le nombre de bénéficiaires, même si des craintes ont fait l'objet d'interventions parlementaires et d'articles de presse. En 2004, l'Etat a accordé 5.223.312 francs de bourses d'études et de formation à 1772 bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires est par ailleurs en hausse dans plusieurs secteurs: il a augmenté de 7% à la HEP, de 6% pour les formations paramédicales, et de 10% dans les Hautes écoles. *A contrario*, le nombre de bénéficiaires a diminué de 6% pour le degré tertiaire (HES mises à part), tout comme pour le secteur d'apprentissages et préapprentissage baisse de 2%.

A l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), la consultation pour adultes - c'est-à-dire pour les personnes âgées de 20 ans et plus, hors d'études ou d'apprentissage - a poursuivi son augmentation des dernières années, ceci parallèlement aux autres prestations de l'OCOSP. Les OROSP ont ainsi ouvert 954 dossiers pour des adultes en 2003-2004 (805 en 2002-2003), alors qu'en 1991-1992, 480 dossiers avaient été ouverts. La différence (474 consultations en plus) représente un doublement des adultes en 13 ans. En vertu de convention signée entre le DEP et le DIPAC, 134 personnes (140 en 2002-2003) au chômage ont été reçues en consultation individuelle d'orientation professionnelle par les psychologues-conseillers-ères des OROSP à la demande des ORP en 2003-2004. Par ailleurs, 152 autres personnes au chômage ont également été reçues en consultation dans les OROSP, à leur demande, sans être signalées par les ORP (consultations hors convention).

En janvier 2004, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 est entrée en vigueur. Cette loi-cadre fixe uniquement les "compétences et les principes dans le domaine de l'orientation" en chargeant les cantons d'offrir un service d'orientation. Des dispositions d'applications cantonales doivent donc être prévues: parallèlement, à un projet de loi cantonale sur la formation professionnelle, un projet de loi sur l'orientation a été préparé par l'OCOSP et mis en

consultation par le chef du département en septembre 2004. Ce projet devrait en principe être soumis au Grand Conseil en 2005.

Le taux d'autofinancement du CBVA a été quasiment atteint en 2004 (22% en 2000, 57% en 2001 et 77% en 2002; 90% en 2003). Le Conseil d'Etat a décidé le 17 novembre 2004 de transformer le CBVA en société anonyme dont l'Etat deviendra actionnaire majoritaire. Avec ce statut d'indépendance, le futur CBVA SA pourra se profiler parmi les entreprises privées et intégrer au fur et à mesure de son développement d'éventuels nouveaux actionnaires, collectivités publiques ou entreprises privées. Ce changement de statut juridique doit prendre effet le 1^{er} juin 2005.

Le nombre de signalements a de nouveau augmenté dans chaque secteur de l'office médico-pédagogique (OMP), après la diminution observée l'année précédente. En moyenne, cet office a enregistré 4 signalements par jour ouvrable en 2004 (3,5 en 2003). Il y a 12 ans, le nombre était de 1,5 par jour ouvrable.

En 2004, l'office de la petite enfance (OPE) a intégré 4 nouvelles institutions dans le plan d'équipement cantonal, ce qui porte à 34 le nombre de structures d'accueil subventionnées, pour un total de 933 places. Il a mis en œuvre des mesures destinées à former le personnel sans qualification reconnue et les responsables de crèches sans formation spécifique. Depuis le 1^{er} février 2004, date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, l'OPE assume la fonction d'autorité cantonale compétente, consultée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), pour examen et préavis au sujet des demandes émanant d'organismes neuchâtelois. Le coût total du soutien étatique à l'accueil extra-familial dans le canton a passé de 2.665.000 francs en 2003 à 2.810.000 francs en 2004 (824.000 francs en 2002).

Culture

L'année 2004 a été marquée par l'adoption, en Grand Conseil, du décret portant octroi d'un crédit pour la construction et l'équipement d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site du Crêt-Taconnet Est, à Neuchâtel.

Par ailleurs, dans le droit fil d'une vaste réflexion menée par le service des affaires culturelles, la Commission consultative de la culture ainsi qu'au sein d'un groupe de travail mandaté par celle-ci, dans la perspective d'améliorer et de redéfinir l'appui de l'Etat de Neuchâtel à la culture en général et aux artistes en particulier, le Conseil d'Etat a approuvé, au mois de novembre, un projet de loi portant modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). Ce rapport du Conseil d'Etat sera présenté au Grand Conseil en 2005.

Au mois de décembre 2004, le Conseil d'Etat a pris la décision de suspendre, à partir du premier janvier 2005, les activités du Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique. En cours d'année, il s'est avéré que l'alimentation du fonds ne se déroulait pas selon les modalités initialement prévues. Selon la loi sur le cinéma du 28 janvier 2003, les rétrocessions communales au fonds interviennent en juin de chaque année. Ne percevant pas, en raison d'un litige qui l'oppose aux propriétaires des salles, le montant de la taxe sur les spectacles provenant de l'activité cinématographique, la ville de Neuchâtel n'a pas versé pas au fonds les montants attendus.

Les ateliers de Paris et de Berlin ont été occupés par cinq artistes neuchâtelois en 2004. Le canton pourra à nouveau disposer des appartements-ateliers de New York et de Barcelone en 2005. Avec l'appui administratif du service des affaires culturelles et le soutien financier de la Commission neuchâteloise de la LORO, Visarte.neuchâtel, Société des artistes visuels et architectes, est devenue propriétaire d'un atelier pour artistes à Neuchâtel, dans le quartier de Crêt-Taconnet.

Aucun Neuchâtelois ne figure parmi les étudiants de la volée 2004 de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR). Notre canton est toutefois représenté par une jeune comédienne qui a débuté ses études en 2003.

Lors de sa séance du 23 septembre 2004, la CIIP a confirmé, sans opposition, l'option d'une Haute école de musique (HEM) multisites en réseau, sur l'ensemble des sites des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, et Neuchâtel. Il a également été décidé de confier le pilotage de la HEM au comité stratégique de la HES-SO. A fin décembre, le dossier de candidature HEM a été déposé

après de la commission de reconnaissance. Un délai de 3 mois est prévu pour la prise de position de cette dernière.

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel s'est poursuivi cette année, avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique. Des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes ont été réalisés. Le temple d'Engollon a en outre fait l'objet d'une fouille archéologique complète afin de permettre, en 2005, l'assainissement de son sous-sol et la restauration de ses peintures murales du XIV^e siècle. Une étude des problèmes posés par la conservation de la "pierre jaune" s'est achevée en 2004 et la diffusion de ses résultats est en préparation. En 2004, 33 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 951.170 francs, et 38 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant total de 994.586 francs, ont été adoptés. Les subventions cantonales versées en 2004 se sont élevées à 761.579 francs et les subventions fédérales à 980.900 francs.

L'exposition temporaire annuelle du Laténium fut consacrée en 2004 aux rôles assumés par la femme dans l'antiquité préhistorique et classique - thème d'autant plus actuel que le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, obtenu en 2003, consistait en une sculpture de Joan Miró incitant à mettre en exergue "l'éternel féminin" au détour des collections cantonales d'archéologie. Pour la troisième année consécutive, le nombre de visiteurs du Laténium avoisine le chiffre de 40.000.

Au service des archives, le service du traitement de l'information a installé une nouvelle version de l'outil de gestion électronique de documents *WorkDesk*. Celui-ci comptait au 31 décembre 2004 17.284 fiches descriptives. Le service a en outre fait mener une expertise du fonds des "anciennes archives", constitué de près de 23.000 documents parmi les plus anciens et les plus prestigieux du patrimoine neuchâtelois. L'analyse a mis en évidence de nombreuses faiblesses dans le conditionnement du fonds ainsi que dans la manipulation des documents et dans les modalités de communication au public. En 2004, les opérations de microfilmage systématique en deux exemplaires se sont poursuivies et ont porté sur un total de 192.000 prises de vue et sur un crédit de 80.000 francs.

Sport

En 2004, les travaux d'élaboration d'un nouveau concept de politique du sport ont démarré. Ce véritable défi sera relevé à travers la mise en réseau de l'Etat, des Communes, des écoles, des associations, ainsi que des Offices fédéraux et cantonaux. Dans cet esprit, le service a lancé une conception des installations sportives d'importance cantonale (CISIC) qui permettra de mesurer l'adéquation du parc d'équipements sportifs à la demande actuelle.

En collaboration avec les services d'enseignement et les écoles, le service des sports s'est investi en qualité d'interface entre les milieux scolaires et les institutions sportives régionales ou nationales, ceci afin de mettre en œuvre les critères exigés par l'encadrement sportif en matière de respect des élèves. En outre, il a également soutenu la démarche d'obtention du Label *Swiss Olympic Partner School* entreprise par le Lycée Jean-Piaget.

Dans le cadre du programme d'assainissement 2004 et de l'élaboration du budget 2005, le bien-fondé de certaines prestations a dû être réexaminé. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de renoncer au prêt de matériel, qui grevait de manière substantielle le budget du secteur Jeunesse et Sport. Une solution a été négociée avec la Fondation "Goéland" qui a repris à son compte les prêts de matériel, dès le 1^{er} novembre 2004. Ce transfert permet aussi d'anticiper le désengagement de la Confédération en matière de subventionnement du sport.

En 2004, les camps de ski ont accueilli plus de 11.000 personnes, représentant un total de 62.465 nuitées. Des négociations sont en cours sur les tarifs des remontées mécaniques, et des prix de base "enfants" sont définis jusqu'en 2010.

11. SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES

11.1. Généralités

Commission cantonale des biens culturels

La commission cantonale des biens culturels a siégé deux fois en séance plénière en 2004. La sous-commission pour le patrimoine architectural rural s'est, quant à elle, réunie à trois reprises.

Personnel

- 1 chef de service 100%
- 1 architecte 60%
- 1 technicien 100%
- 1 archéologue médiéviste 60%
- 2 historiennes des monuments 90% et 80%
- 1 historienne de l'art 30%
- 1 technicien en archéologie 90%
- 2 collaboratrices administratives 70% et 50%

Le service a également accueilli trois stagiaires.

11.2. Connaissance

Recensement des bâtiments

Le recensement architectural des zones rurales du canton de Neuchâtel s'est poursuivi cette année, avec l'appui financier du Fonds national de la recherche scientifique. Quatre personnes s'en occupent à temps partiel: deux collaborateurs du service, Mme Nicole Froidevaux et M. Bernard Boschung, et deux chercheurs mandatés par la Société suisse des traditions populaires, Mme Annette Combe et M. Daniel Glauser. Ce recensement complète celui des zones d'ancienne localité; il se prolongera par la publication des deux ouvrages neuchâtelois de la série "Les maisons rurales de Suisse". Il est simultanément enrichi par celui des bâtiments à caractère non rural les plus marquants des zones concernées. A fin 2004, le recensement du district de La Chaux-de-Fonds était terminé et celui du district du Locle en voie d'achèvement, à l'exception de la commune du Locle, qui sera inventoriée en 2005. Les évaluations du Val-de-Ruz et de Lignières ont, quant à elles, été avalisées par les commissions composées de représentants de communes concernées, de la commission cantonale des biens culturels et du service.

Recherches historiques, archéologiques et architecturales, inventaires

Le service a mené des recherches historiques, des inventaires, des investigations archéologiques ou techniques et des relevés dans différents bâtiments et sites, en collaboration parfois avec des historiens, des dendrochronologues, des restaurateurs d'art et d'autres spécialistes. Les principaux

édifices concernés sont les suivants: château et villa gallo-romaine de Colombier; châteaux de Peseux et de Gorgier; moulin de Bayerel à Saules; Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds; Le Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu; Place d'Armes 1 à Fleurier; ruines des moulins du Doubs aux Brenets; ancienne ferme à Champ-du-Moulin-Dessus; Collégiale, jardin du Prince, Caves du Palais et Evole 39 à Neuchâtel; Château 1 à Peseux; greniers du 18^e siècle et villa gallo-romaine à Lignièrès; temple de La Brévine; Collégiale de Valangin; Pierre-Beau 5 à Areuse. Le temple d'Engollon a en outre fait l'objet d'une fouille archéologique complète afin de permettre en 2005 l'assainissement de son sous-sol et la restauration de ses peintures murales du 14^e siècle.

Une étude des problèmes posés par la conservation de la "pierre jaune" s'est achevée en 2004, en collaboration avec l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti (EPFL) et l'Institut de géologie de l'Université de Neuchâtel; la diffusion de ses résultats est en préparation.

Une collaboration est également en cours avec les responsables de l'inventaire des observatoires français, le Musée international de l'horlogerie à La Chaux-de-Fonds, l'observatoire de Neuchâtel et le service de l'intendance des bâtiments pour la mise en valeur des bâtiments et des collections des observatoires de l'Arc jurassien.

11.3. Protection

Arrêtés de mise sous protection et à l'inventaire

Le Conseil d'Etat a adopté des arrêtés de mise sous protection pour les trois objets suivants:

Boudry: Tour de Pierre; **Neuchâtel:** ancien abri voyageurs de la rue des Saars, Bains de l'Evole au quai Louis-Perrier 1.

Le Conseil d'Etat a aussi adopté quatre arrêtés de mise à l'inventaire, en application des directives de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les constructions hors zone à bâtir, pour **Boudevilliers:** Le Clos Fleuri; **Colombier:** ancien bâtiment agricole "Le Villaret"; **La Chaux-de-Fonds:** Cerisiers 60, **Thielle-Wavre:** Petit-Montmirail.

Permis de construire et plans d'aménagement

Les dossiers de permis de construire soumis au service concernent principalement les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire, les bâtiments situés en zone d'ancienne localité, ainsi que certains situés hors zone à bâtir.

Le nombre des dossiers examinés ces quatre dernières années se présente comme suit:

2001	2002	2003	2004
220	225	222	231

11.4. Conservation

Chantiers

Les travaux réalisés sur des immeubles ou des objets intéressants, le plus souvent au bénéfice d'une décision de subvention, ont été suivis à des degrés divers par le service. Celui-ci a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques, notamment pour l'utilisation des mortiers de chaux, le traitement des maçonneries et de la pierre de taille.

Subventions cantonales et fédérales

En 2004, 33 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 951.170 francs, et 38 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant total de 994.586 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles. Les subventions cantonales versées en 2004 se sont élevées à 761.579 francs (non compris les subventions cantonales versées pour la restauration du théâtre de La Chaux-de-Fonds, octroyées par le Grand Conseil) et les subventions fédérales à 980.900 francs.

Des bâtiments de grande envergure ont fait l'objet de décisions de subventionnement en 2004, tels la collégiale de Valangin, la Loge de l'Amitié à La Chaux-de-Fonds ou les Bains des dames à l'Evoles, Neuchâtel. Certains d'entre eux étaient en particulièrement mauvais état et ne pouvaient attendre plus longtemps une restauration sans risque d'une perte irrémédiable; il est à noter que **dès 2006, la plus grande partie du subventionnement des restaurations de monuments historiques sera mise à la charge du canton par la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Il importe donc de régler, d'ici là, les cas les plus urgents pouvant encore faire l'objet d'un appui de la Confédération.**

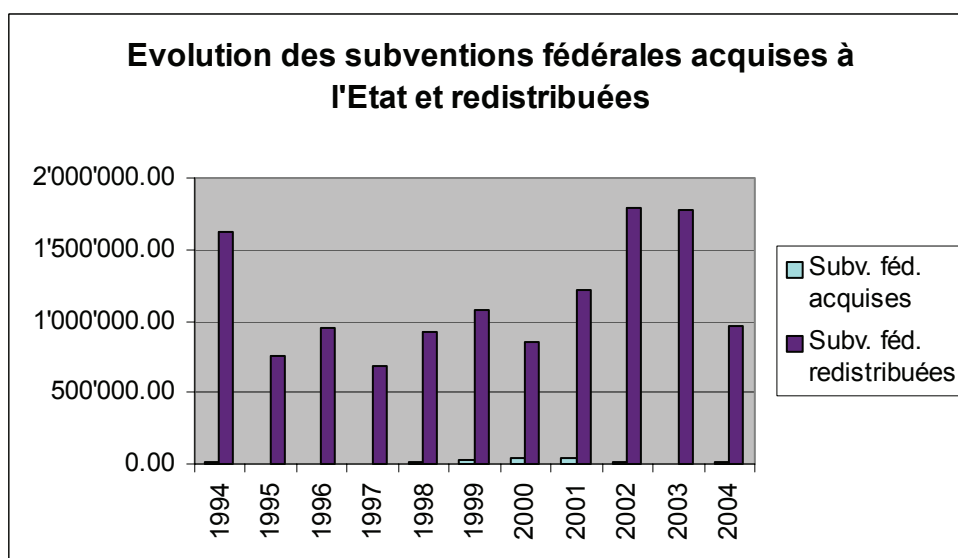
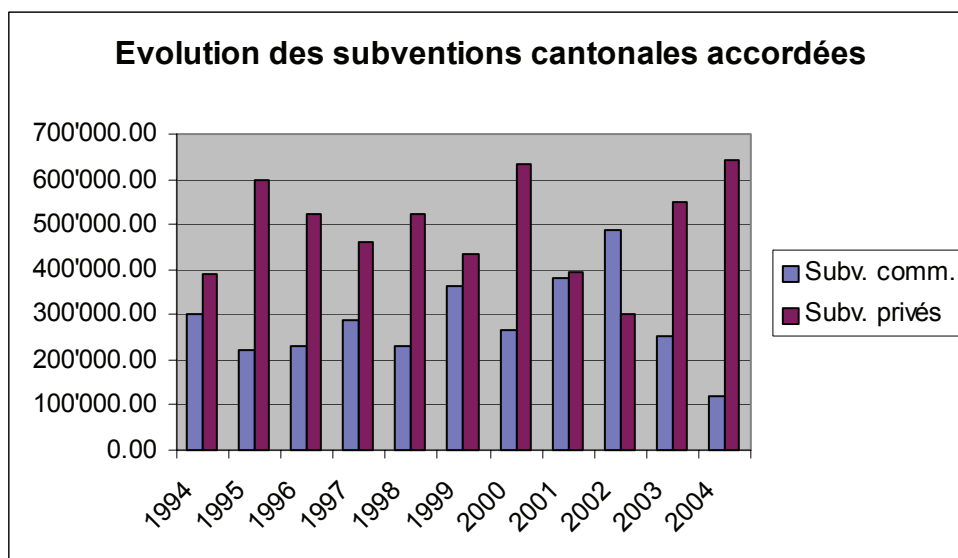
Le déroulement des chantiers les plus importants sur plusieurs années et l'échelonnement des paiements des subventions définitives permettent de planifier nos engagements financiers dans la limite des crédits budgétaires. Néanmoins, au 31 décembre 2004, le montant des subventions cantonales à honorer s'élevait à 2.262.518 francs, soit plus de trois ans du budget actuel.

La liste des objets concernés par des mesures de subventionnement cantonales et parfois fédérales en 2004 est la suivante:

Buttes: temple; **Coffrane:** recensement architectural; **Colombier:** Rue Haute 14, Pontet 2; **Cor-naux:** temple, fontaine de la Prévôté et fontaine du Haut du Village; **Cortailod:** temple, Coteaux 34; **Couvet:** Grand-Rue 3; **Cressier:** Ruedebins 4-6; **Fenin-Vilars-Saules:** moulin de Bayerel à Saules; **Fleurier:** extension du recensement architectural, Place d'Armes 1; **Gorgier:** château; **La Brévine:** temple; **La Chaux-de-Fonds:** Sorbiers 19, Tête de Ran 25, Sorbiers 19, Tertre 3, synagogue, ancien manège, Loge de l'Amitié à rue de la Loge 8, Alexis-Marie-Piaget 29-31, Tilleul 7, Repos 5, Fritz-Courvoisier 17, Tourelles 9, inventaire des vitraux Art nouveau, Maison Blanche à Poullerele 12, Sorbiers 21-23, Parc 151; **Le Landeron:** Ville 6, Ville 19, Ville 4, Ville 20-22; **Le Locle:** bâtiment de l'administration des Moulins souterrains du Col-des-Roches, fontaine du Quartier Neuf, "villa Favre-Jacot" Côte-des-Billodes 6; **Marin-Epagnier:** Louis-Guillaume 5-7; **Môtiers:** château d'Ivernois; **Neuchâtel:** Beaux-Arts 22, escaliers du Château 2, Château 11, Faubourg de l'Hôpital 21, "Le Minaret" rue Guillaume-Farel 9-11, ancien abri à voyageurs de la rue des Saars, ancienne abbaye de Fontaine-André, Bains des dames de l'Evoles; **Peseux:** château; **Rocheport:** temple; **Saint-Aubin:** temple; **Valangin:** collégiale; **Objets d'intérêt général:** participation cantonale au fonctionnement du Centre NIKE à Berne, mandat d'évaluation des ressources du canton de Neuchâtel en matière de patrimoine horloger, recensement ICOMOS des jardins historiques du canton de Neuchâtel.

Le service est également sollicité dans le domaine de la protection des biens culturels en cas de conflit ou de catastrophe et suit à ce titre plusieurs dossiers cantonaux. Il a ainsi participé à la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour l'établissement de l'inventaire des collections du Laténium, du Château et musée de Valangin, du Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, des collections Huguenin & Kramer du Musée d'art et d'histoire à Neuchâtel, ainsi que pour l'établissement de l'inventaire des vitraux Art nouveau de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour le microfilmage des archives de la ville de Neuchâtel et pour les relevés du château de Gorgier.

Subventions accordées en 2004 par le Service de la protection des monuments et des sites					
Subventions aux communes	Subventions aux privés	Total	Subventions fédérales acquises à l'Etat	Subventions fédérales redistribuées	Total
119'553.00	642'026.00	761'579.00	16'116.00	964'784.00	980'900.00
15.70%	84.30%	100%	1.64%	98.36%	100%



11.5. Informations

Journées européennes du patrimoine et autres présentations publiques

La 11^e édition des Journées européennes du patrimoine a eu lieu les 11 et 12 septembre 2004 sur le thème "Transports et communications"; 2080 visiteurs y ont été enregistrés. A une époque qui se caractérise volontiers par son extrême mobilité, elle a permis de prendre le temps de constater que malgré les innombrables difficultés naturelles et techniques, nos ancêtres n'ont jamais hésité à se déplacer ni à échanger biens matériels et richesses culturelles. Des déplacements les plus simples aux moyens de communication de plus en plus élaborés, les visiteurs ont eu la possibilité de mieux comprendre l'évolution des transports et d'évaluer les conséquences de ce développement à travers les âges. Historiens, architectes, archéologues, chercheurs et membres d'associations ont partagé avec le public le résultat de leurs travaux, leurs connaissances et leur passion pour les moyens de transport historiques – des anciens cheminements aux pigeons voyageurs, en passant par les bateaux, les trains, les voitures et les infrastructures routières ou ferroviaires.

Si la plupart des personnes sont venues de Neuchâtel et des régions limitrophes, quelques-unes n'ont pas hésité à se déplacer depuis d'autres cantons ou de France voisine, confirmant par leur présence l'utilité des programmes communs romand et suisse, ainsi que la collaboration avec les régions de Franche-Comté et de Rhône-Alpes.

En outre, les collaborateurs du service ont mené au cours de l'année plusieurs visites commentées et ont présenté des exposés à la demande de diverses associations et institutions: visites des quartiers anciens, du château, de la collégiale et des bains de l'Evoles à Neuchâtel, du château et des vestiges de la villa gallo-romaine de Colombier, du moulin de Bayerel, des temples de Valangin et d'Engollon, de la Maison Blanche à La Chaux-de-Fonds, de la ferme du Grand-Cachot-de-Vent à La Chaux-du-Milieu; colloques à l'Université de Lyon, le 12 mars, sur les abbayes cisterciennes, et au musée archéologique de Lons-le-Saunier, les 3 et 4 avril, sur le Jura à l'époque mérovingienne; présentation des recensements architecturaux cantonaux à la troisième journée neuchâteloise de l'aménagement, le 3 septembre à Chézard-St-Martin; participation au colloque ICOMOS du 4 juin consacré à la mise en valeur du patrimoine bâti "L'histoire, la vie et l'écologie d'une maison paysanne"; présentation du patrimoine rural de l'aire Mont-d'Or – Chasseron dans le cadre de la CTJ, le 15 avril à Pontarlier, ainsi que de l'habitat rural des cantons de Vaud et de Neuchâtel au colloque annuel de l'Inventaire français organisé par la Direction de l'architecture et du patrimoine, du 12 au 14 mai à Carentan-Normandie; cours de formation continue "Patrimoine et tourisme" de l'Université de Genève; cours "Habitat rural jurassien - Guides de moyenne montagne", le 10 juin à Mouthe; colloque annuel des rédacteurs de l'Etude des maisons rurales en Suisse, dans les Vosges du 26 au 28 août.

Le conservateur a continué de siéger au sein de la Commission fédérale des monuments historiques, du comité de l'Icomos, de la commission scientifique de l'Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti, de la commission technique de la cathédrale de Lausanne et de la commission de restauration du temple de Grandson. Il a présidé le Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Age et de l'époque moderne, a poursuivi son enseignement de chargé de cours d'archéologie paléochrétienne et byzantine à l'Université de Fribourg et a été chargé d'un enseignement sur la politique du patrimoine au Département d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel durant le semestre d'hiver 2004-05.

Colloques organisés par le service

Les actes du colloque "Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel. Bilan et perspectives", organisé le 18 octobre 2003 par le service, la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel et le Département d'histoire de l'Université de Neuchâtel pour marquer le centenaire de l'entrée en vigueur de la première loi neuchâteloise sur les monuments historiques, ont été publiés par la Revue historique neuchâteloise, 1-2. 2004.

Une journée "Château de Colombier: du palais gallo-romain au musée militaire et des toiles peintes 1954-2004, cinquantenaire de la création du musée" a été organisée par la Société des amis du château de Colombier, le Musée militaire et des toiles peintes de Colombier et le service, avec le

concours de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel et d'Archéone. Elle a réuni au château de Colombier le samedi 23 octobre 2004 plus de 140 personnes pour des conférences, le matin, présentant les résultats des recherches archéologiques ou historiques récentes ou en cours sur la villa gallo-romaine, le château, les musées et leur avenir. Plus de 250 personnes ont en outre pris part l'après-midi à des visites commentées du château et des vestiges de la villa.

Publications

On peut signaler les publications suivantes, dues aux collaborateurs du service:

Jacques Bujard et Anne-Laure Juillerat, "La sculpture monumentale neuchâteloise jusqu'au XVII^e siècle", dans *La sculpture publique en Pays de Neuchâtel, Cahiers de l'Institut neuchâtelois*, Hauterive, 2004, p. 9-38.

B. Boschung, J. Bujard, D. Glauser, A.-L. Juillerat, C. Piguet, W. Sieber et al., *Peseux au fil des ans*, Hauterive, 2004.

B. Boschung, J. Bujard, "L'hôtel des Six Communes à Môtiers, Etude architecturale des anciennes halles de marché", dans *Revue historique neuchâteloise*, 4. 2004, p. 233-252.

J. Bujard, "Les églises doubles du prieuré Saint-Pierre de Vautravers à Môtiers (canton de Neuchâtel, Suisse)", dans *Mélanges d'Antiquité tardive, Studiola in honorem Noël Duval*, Bibliothèque de l'Antiquité tardive 5, 2004, p. 127-136.

C. Piguet, "L'Observatoire cantonal de Neuchâtel. Une architecture et un décor au service de la mesure du temps", dans *Revue historique neuchâteloise*, 3-4. 2003, p. 307-330.

C. Piguet, "Dites-nous quels sont les bâtiments que vous conservez et nous vous dirons qui vous êtes", dans *Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel. Bilan et perspectives*, *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2004, p. 33-58.

C. Piguet, "Le collège des Epancheurs ou la recherche du «meilleur pour nos enfants»", dans *100e anniversaire du Collège d'Auvernier*, Auvernier, 2004, p. 8-17.

C. Piguet, Notices sur les architectes Léo et Louis Châtelain dans le *Dictionnaire historique suisse*, tome 3, Hauterive, 2004, p. 199.

C. Piguet, "Neuchâtel, ville des «palais de l'éducation»", dans *Bulletin de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin*, 15, décembre 2004, p. 34.

Ch. de Reynier, "Antiquaires, archéologues et architectes. Aux origines de l'archéologie des monuments à Neuchâtel", dans *Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel. Bilan et perspectives*, *Revue historique neuchâteloise*, 1-2. 2004, p. 59-77.

12. SERVICE ET MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

12.1. « Femmes déesses »

L'exposition temporaire annuelle du Laténium fut consacrée en 2004 aux rôles assumés par la femme dans l'antiquité préhistorique et classique - thème d'autant plus actuel que le Prix du Musée du Conseil de l'Europe, obtenu en 2003, consistait en une sculpture de Joan Miró incitant à mettre en exergue « l'éternel féminin » au détour des collections cantonales d'archéologie. Le fragment de crâne de Cotencher (vers 50'000 av. J.-C.), les « vénus noires » de Neuchâtel-Monruz (11'000 av. J.-C.), le vase de Saint-Aubin/Port-Conty en forme d'ample poitrine (3800 av. J.-C.), le buste en marbre de Julia (nièce de l'empereur Claude; Colombier, 1^{er} siècle av. J.-C.) constituaient les pivots du parcours mis en scène par l'équipe du musée, à savoir Denis Ramseyer, Michel Egloff, Jacques Röthlisberger, Corinne Ramseyer, Beat Hug, Pierre-Yves Muriset, auxquels se sont adjoints éclairagiste, socleur, cinéastes, chargée de l'accueil et deux stagiaires étudiantes. Le succès de l'événement, inauguré le 7 mai par le chef du DIPAC, fut considérable. La grande générosité des institutions et collectionneurs privés qui prêtèrent des trésors rarement exposés doit être soulignée, qu'ils soient de Schaffhouse, Fribourg, Zoug, Neuchâtel et environs, Penthaz, Yverdon-les-Bains, Treignes (Belgique), Vienne (Autriche). Fernando Botero (Paris), Marcel Mathys (Auvonnier), Christine Aymon (Vérossaz) acceptèrent de nous confier des sculptures inédites qui se sont parfaitement accordées avec leurs arrière-cousines d'il y a plus de 120 siècles.

Comme à l'accoutumée, un catalogue (d'ores et déjà épuisé) laissera une trace durable de l'exposition.

12.2. Stabilité

Pour la troisième année consécutive, le nombre de visiteurs du Laténium avoisine le chiffre de 40'000. Fidélisation du public, attrait de l'exposition annuelle, compétence et passion de l'équipe d'accueil dirigée par Carol Ebener, renommée progressivement européenne ont permis en 2004 d'atténuer le contrecoup du « phénomène Toutankhamon » ou des « fabuleux mystères du passé » exhibés par un nouveau parc d'attraction bernois. Il est évident que le Laténium ne peut jouer à armes égales avec de telles vedettes sans décupler, au moins, son budget publicitaire. Mais est-ce vraiment le but recherché ? L'ancien musée cantonal d'archéologie attirait, bon an mal an, 3000 à 3500 visiteurs. « L'effet Laténium » va donc se maintenir.

Visites guidées, ateliers – « Mammouths », « Mosaïque », « Evolution », « Violence », « Contes antiques », « Peinture préhistorique »...- incitent un nombre croissant de groupes très divers à découvrir l'archéologie. Ce ne sont pas moins de 571 prestations sur demande qui ont été assurées en 2004.

Au nombre des visiteurs de marque, mentionnons plus particulièrement la présence en nos murs des bureaux des Grands Conseils vaudois et neuchâtelois; S.E. M. Manuel de Mendonça Côte-Real, ambassadeur du Portugal à Berne; Yury Piotrovsky, chef-adjoint du Département d'archéologie de l'Europe de l'Est et de la Sibérie, du Musée de l'Hermitage à Saint-Pétersbourg (stage de 15 jours au Laténium); Mesdames et Messieurs les donateurs de la « Fondation La Tène », sous la présidence de René Felber, ancien conseiller fédéral.

12.3. « La carte aux trésors » et autres synergies

Le quotidien du Laténium continue à bénéficier de la présence, sous le même toit, de l'institut de préhistoire de l'Université, du musée et de ses ateliers, du service cantonal d'archéologie (fouilles terrestres et subaquatiques).

En août 2004, l'émission « La carte aux trésors » (France 3) a longuement survolé le chantier de fouille subaquatique de Bevaix et le Laténium, diffusant cette image à travers le monde francophone et donné la parole à M. Béat Arnold, archéologue cantonal.

Présidée par Marie Besse, l'association « Archéone » poursuit sa mission d'organisation de conférences, fort suivies, et d'un voyage annuel.

Grâce à la collaboration de Gérald Ischer, le musée est en mesure de projeter des films consacrés à l'archéologie mondiale.

Autres présences appréciées: celles de Lassina Millogo et Sylvie Sanou, potiers du Burkina Fasso, venus exercer leur talent sur les rivages lacustres où travaillèrent également Laurent Matthey, Daniel Pillonel et Jean-Daniel Renaud achevant de creuser une pirogue expérimentale.

12.4. Colloque

Afin de fêter dignement le 150^e anniversaire de la découverte des lacustres, le Laténium a mis sur pied une table ronde internationale intitulée « *Archéologie et érosion* » (23 – 25 septembre), sous la direction de Denis Ramseyer qui endosse les fonctions de conservateur adjoint et maître assistant à l'Université.

Il est réjouissant de constater que l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial des « villages lacustres » (ou palafittes) vient d'être proposée à l'UNESCO par le Conseil fédéral.

12.5. Terrain

Fournisseurs prioritaires des collections cantonales, champs et lac continuent d'être les objets de la plus vive attention de Béat Arnold, archéologue cantonal. Des interventions en plongée sur la station de Bevaix-Sud (âge du Bronze final), mais aussi à Cormondrèche/Cudeaux-du-Bas (fosses de l'âge du Bronze moyen), Cortaillod/Potat-Dessous (protohistoire), Boudry-Les Buchilles (Bronze), Villiers-Le Tombet (1^{er} âge du Fer) se sont ajoutées à la surveillance du gigantesque chantier de construction de Neuchâtel-La Maladière.

Sonia Wüthrich vient d'être choisie comme archéologue cheffe de projet, apportant à la recherche sur le terrain sa grande expérience des chantiers de fouilles.

Excellente nouvelle: la base des fouilles cantonales se trouve désormais à Malvilliers (annexe: Bevaix, pour les fouilles subaquatiques).

12.6. Laboratoires

Sous la conduite, respectivement, de Patrick Gassmann et de Beat Hug, les laboratoires du Laténium ont poursuivi les tâches de mensuration, datation, analyse, rédaction de rapports, conservation, restauration qui redonnent vie aux trouvailles issues du sol.

Géraldine Voumard a été engagée en tant que collaboratrice scientifique au sein du laboratoire de conservation-restauration.

12.7. Publications

Fruits de longues veilles, deux ouvrages richement illustrés prennent place dans la collection *Archéologie neuchâteloise* (tomes 29 et 30); 29 volumes auront donc été publiés en 18 ans (le tome 5 étant en chantier). De tels travaux représentent l'aboutissement d'une partie des recherches conduites sur les terres traversées par l'autoroute A5: d'une part, au pied du château de Vaumarcus (menhirs, foyers, source aménagée d'il y a 6 à 7 millénaires); d'autre part, sur le plateau de Bevaix, Cortaillod et Boudry aux ressources naturelles abondantes, au cadastre bimillénaire, aux

menhirs ornant clairières et forêts. Sur la base de cet ensemble d'informations, l'histoire des communes concernées devra désormais être écrite à nouveau.

Contentons-nous de citer ici les trois livres publiés sous l'égide du Laténium:

- *Femmes déesses*. Catalogue d'exposition, Hauterive, Laténium, 101 p.
- COMBE Annette et RIEDER Julie
Plateau de Bevaix, 1. Pour une première approche archéologique: cadastres anciens et géoressources. Neuchâtel, Musée cantonal d'archéologie (Archéologie neuchâteloise, 30), 334 p.
- WÜTHRICH Sonia
Saint-Aubin/Derrière la Croix: un complexe mégalithique durant le Néolithique moyen et final. Ibid., 29, 367 p.

Fournitures scolaires**Evolution des dépenses de 1994 à 2004****a) Enseignement primaire**

	Dépenses totales	Nombre d'élèves	Dépense moyenne par élève
1994	894'633.90	9'492	94.25
2004	1'153'322.40	10'169	113.42
Différence	<u>258'688.50</u>	<u>677</u>	<u>19.17</u>
	28.92%	7.13%	20.34%

b) Enseignement secondaire

	Dépenses totales	Nombre d'élèves	Dépense moyenne par élève
1994	1'205'266.95	7'031	171.42
2004	1'327'357.05	8'422	157.61
Différence	<u>122'090.10</u>	<u>1'391</u>	<u>-13.82</u>
	10.13%	19.78%	-8.06%

TABLE DES MATIERES

2004 EN BREF	1
1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	8
1.1. Législation générale.....	8
1.2. Personnel administratif du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles.....	10
1.3. Bâtiments scolaires communaux	11
1.4. Contentieux.....	13
2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC	14
3. OFFICE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE SCOLAIRES	15
3.1. Centre de compétence – recherche et statistique.....	15
3.2. Centre de compétence – réseau-médiathèques	16
3.3. Centre de compétence – pédagogie.....	16
3.4. Centre de compétence – gestion des écoles	18
4. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	19
4.1. Enseignement préscolaire	20
4.2. Enseignement primaire	21
4.3. Enseignement secondaire 1	22
4.4. Evolution des effectifs.....	25
4.5. Législation.....	28
4.6. Commissions consultatives.....	28
4.7. Renseignements relatifs au personnel enseignant et au nombre de classes	29
4.8. Epreuves.....	30
5. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	34
5.1. Rapport du service.....	34
5.2. Législation.....	37
5.3. Hautes écoles spécialisées.....	37
5.4. Ecoles de la formation professionnelle, de la santé et du social.....	38
5.5. Apprentissage dans l'industrie, l'artisanat et le commerce.....	41
5.6. Commissions consultatives.....	42
5.7. Titres délivrés	44
5.8. Cours de perfectionnement.....	45
5.9. Ecole technique du soir	46
6. SERVICE DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE	47
6.1. Rapport du service.....	47
6.2. Législation.....	48
6.3. Rapport du rectorat de l'Université de Neuchâtel sur l'année universitaire 2003- 2004.....	52
6.4. Lycée Denis-de-Rougemont	61
6.5. Lycée Blaise Cendrars.....	62
6.6. Lycée Jean-Piaget	63
6.7. Université populaire	64
7. SERVICE DES SPORTS	65
7.1. Rapport du Service	65
7.2. Mission et stratégie	66
7.3. Domaines d'activités	66
8. SERVICE DE LA JEUNESSE	77
8.1. Direction.....	77
8.1.1. Activités de jeunesse	78
8.1.2. Médecine scolaire.....	78
8.1.3. Classement des films.....	78
8.1.4. Sensibilisation des familles neuchâteloises à l'importance de l'éducation	79
8.1.5. Coordination des prestations d'orthophonie.....	79

8.1.6.	Collaborations	80
8.2.	Office des bourses	81
8.3.	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.....	85
8.4.	Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs)	97
8.5.	Relation sans violence (Développer la communication et des relations sans violence à l'école).....	98
8.6.	Office médico-pédagogique.....	101
8.7.	Centre de psychomotricité.....	105
8.8.	Office de la petite enfance.....	106
8.8.1.	Accueil extra-familial	107
9.	SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	114
9.1.	Législation et personnel.....	114
9.2.	Généralités.....	114
9.3.	Commission – groupe de travail – sous-commission	116
9.4.	Musique.....	118
9.5.	Théâtre et centres culturels	120
9.6.	Arts et lettres	121
9.7.	Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques	122
9.7.1.	Arts.....	122
9.7.2.	Lettres	123
9.7.3.	Acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal.....	124
9.7.4.	Actions et manifestations culturelles diverses	124
9.8.	Décoration artistique des bâtiments officiels	126
9.9.	Lecture et bibliothèques	126
9.10.	Bibliobus neuchâtelois.....	127
9.11.	Fonds pour l'encouragement de la culture cinématographique	129
9.12.	Institut neuchâtelois.....	130
9.13.	Evolution des charges nettes du service des affaires culturelles.....	130
9.14.	Evolution des charges nettes du secteur "Affaires culturelles du DIPAC"	131
9.15.	Répartition des charges du secteur "Affaires culturelles du DIPAC" – année 2004 (service des affaires culturelles, service de la protection des monuments et des sites, service et musée d'archéologie, service des archives de l'Etat et Conservatoire neuchâtelois).....	131
10.	CONSERVATOIRE NEUCHATELOIS.....	132
10.1.	Conservatoire de musique de Neuchâtel.....	133
10.2.	Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds/Le Locle.....	136
11.	SERVICE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ET DES SITES	142
11.1.	Généralités	142
11.2.	Connaissance.....	142
11.3.	Protection	143
11.4.	Conservation	143
11.5.	Informations.....	146
12.	SERVICE ET MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE	148
12.1.	« Femmes déesses »	148
12.2.	Stabilité.....	148
12.3.	« La carte aux trésors » et autres synergies.....	148
12.4.	Colloque	149
12.5.	Terrain.....	149
12.6.	Laboratoires	149
12.7.	Publications	149
13.	SERVICE DES ARCHIVES DE L'ETAT.....	151
13.1.	Personnel	151
13.2.	Entrées d'archives et classements	151
13.3.	Bibliothèque.....	152
13.4.	Salle de lecture.....	152
13.5.	Informatisation du service des archives de l'Etat	153
13.6.	Conservation préventive, restauration et microfilmage.....	153
13.7.	Archives industrielles.....	154
13.8.	Commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels.....	154
13.9.	Divers	154

14. COLLABORATION INTERCANTONALE	156
14.1. Conférence des chefs de département.....	156
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH).....	156
Conférence intercantonale des chefs de département de l'instruction publique que de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+Ti).....	156
14.2. Conférence des secrétaires généraux (CSG).....	157
14.3. Conférence des chef-fe-s de service	158
14.4. Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles.....	159
14.5. Conférences universitaires	159
15. TABLEAUX STATISTIQUES	161
15.1. Personnel enseignant tenant les classes enfantines du canton au 31 décembre 2004 ^{a)}	161
15.2. Personnel enseignant titulaire des classes primaires du canton au 31 décembre 2004 (1).....	162
15.3. Ecoles enfantines - Année scolaire 2004-2005.....	163
15.4. Ecoles primaires année scolaire 2004-2005.....	165
15.5. Ecoles secondaires.....	167
15.6. Préapprentissage – Année scolaire 2004-2005.....	170
15.7. Formations de base à plein temps – Année scolaire 2004-2005.....	171
15.8. Formations de base à temps partiel – Année scolaire 2004-2005.....	172
15.9. Cours préparatoires à la maturité professionnelle - Année scolaire 2004-2005.....	173
15.10. Maturités professionnelles - Année scolaire 2004-2005	174
15.11. Formations supérieures à plein temps - Année scolaire 2004-2005.....	176
15.12. Formations supérieures à temps partiel - Année scolaire 2004-2005.....	177
15.13. Haute école neuchâteloise - Année scolaire 2004-2005.....	178
15.14. Contrats en cours – Formations duales - Année scolaire 2004-2005	179
15.15. Contrats en cours – Formations écoles - Année scolaire 2004-2005	181
15.16. Examens de fin d'apprentissage.....	182
15.17. Université.....	183
15.18. Effectif du personnel enseignant des écoles cantonales au 31 décembre 2004	188
16. COMPTES	189
16.1. Ecoles enfantines, enseignement primaire, comptes 2003.....	189
16.2. Ecoles enfantines, 2003	190
16.3. Ecoles primaires, 2003	191
16.4. Enseignement secondaire 1, comptes 2003.....	192
16.5. Ecoles secondaires 1, 2003.....	193
16.6. Enseignement secondaire 2, comptes 2003.....	194
16.7. Lycées cantonaux, 2003.....	195
16.8. Lycée communal, 2003.....	196
16.9. Formation professionnelle, comptes 2003	197
16.10. Résumé des charges de l'instruction publique et des affaires culturelles en 2003	200
16.11. Résumé comparatif des charges relatives à l'instruction publique et aux affaires culturelles en 2003.....	202
16.12. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'école enfantine en 2003.....	203
16.13. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2003.....	204
Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour l'enseignement primaire en 2003 (suite).....	205
16.14. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes et aux écoles pour l'enseignement secondaire 1 en 2003	206
16.15. Tableau des subventions versées par l'Etat à la ville de Neuchâtel pour l'enseignement secondaire 2 en 2003	207
16.16. Tableau des subventions versées par l'Etat aux communes pour la formation professionnelle en 2003.....	208
16.17. Tableaux généraux de la répartition des dépenses pour le matériel scolaire en 2004.....	209

Neuchâtel, le 10 février 2005

Le Conseiller d'Etat, chef du
Département de l'instruction
publique et des affaires culturelles

Thierry Béguin